



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
DU CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY  
DU 17 JUIN 2019 A 20H15**

**Ordre du jour**

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018
3. Assermentation d'un nouveau membre du Conseil communal
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Communication des délégués des différentes associations intercommunales
7. Nomination d'une Commission ad hoc chargée de prendre position sur le projet d'entente intercommunale pour le port du Torry
8. Election du Bureau :
  - 8.1 Election du Président
  - 8.2 Election du 1er Vice-Président
  - 8.3 Election du 2e Vice-Président
  - 8.4 Election de 2 scrutateurs
  - 8.5 Election de 2 scrutateurs-suppléants
9. Nomination de la Commission des finances
10. Nomination de la Commission de gestion
11. Préavis N° 33 – Rapport de gestion de l'année 2018
12. Préavis N° 34 relatif aux comptes communaux 2018
13. Préavis N° 35 relatif à une demande de crédit de 1'680'120.00 CHF/TTC pour la construction d'une unité d'accueil pour la petite enfance (UAPE) sur la parcelle 126 (Présence de MM. Patrick Vallat et Pierre Wahlen)
14. Préavis N° 36 relatif à une demande de crédit de 197'000.00 CHF/TTC pour la rénovation de l'auberge communale Au Lion d'Or
15. Propositions individuelles et divers

**1. Appel**

Après l'assermentation d'un nouveau conseiller, 36 personnes sont présentes.  
2 personnes sont excusées : MM. Philippe Blanchard et Xavier Boquillon. Mme Chantal Geoffroy Bourné est absente. La majorité est fixée à 19 voix.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018**

La parole n'est pas demandée. Le bulletin secret n'est pas demandé.

**Le procès-verbal de la séance 10 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.**

**3. Assermentation d'un nouveau membre du Conseil communal**

Le Président assermente M. Olivier Semoroz, qui remplace Mme Régine Sauty Deschamps, démissionnaire. M. Semoroz se présente brièvement.

#### **4. Communications du Bureau**

Le Président informe qu'une place est disponible pour la sortie du 21.07.2019 à la Fête des vigneronns à Vevey. Mme Jill Monney s'inscrit.

#### **5. Communications de la Municipalité**

S. Schmidt, Syndic informe que M. Guy van Gelder sera Vice-Syndic à partir du 1<sup>er</sup> juillet. C'est la première séance de 2019, divers projets étaient en préparation et il a fallu un peu de temps à la Municipalité pour présenter les préavis de ce soir.

Concernant l'auberge, le Syndic informe que le gérant s'est rendu à la raison, conscient qu'il n'arrivait plus à assumer ses charges, son chiffre d'affaires ayant sévèrement chuté. A la fin de l'année 2018, il a rompu son contrat de gérant et le contrat de bail de son appartement. Il fallait alors convenir des conditions de son départ. La Municipalité l'a fait, appuyée par les conseils d'un agent d'affaire mandaté par l'assurance dans le souci de parvenir à un accord à l'amiable. La Municipalité a fait procéder, par le Service romand d'estimation, à un inventaire de l'ensemble du mobilier et du matériel d'exploitation. Finalement, après déduction de trois mois d'arriéré de loyer, la Municipalité a versé à M. Zumberi moins de CHF 10'000.-. Une convention a été signée par les deux parties le 21.03.2019 et le gérant devait quitter les lieux le 31.03.2019. La Commission de gestion recevra tous les chiffres si elle le désire. Pour la rénovation de l'auberge, un préavis est soumis ce soir.

La Municipalité recherche un repreneur de confiance, capable de faire de cette auberge un lieu de grande convivialité avec un accueil chaleureux, un service attentionné et une carte attrayante. Sur une quinzaine d'offres rentrées, trois dossiers ont été retenus. Finalement le choix s'est porté unanimement sur les frères Christopher et Julien Brocard, qui exploitent le café de l'Union à Crans et l'Auberge de Prangins. Ils ont l'intention de proposer une cuisine entièrement maison, de style bistronomique, avec des produits de saison et de la région. L'auberge rouvrira le 01.10.2019 avec un horaire de 8h à minuit avec fermeture les dimanches et lundis. Le chef de cuisine sera Julien Bourdel. Des dimanches d'ouverture pourront être négociés.

Concernant le projet d'Unité d'accueil de la petite enfance (UAPE), il sera présenté par D. Rudaz, assistée de M. Wahlen, architecte qui a remporté le concours à l'aveugle. Le Syndic rappelle que la Commission d'urbanisme étudie et rapporte sur tout ce qui touche à l'aménagement du territoire, aux plans directeurs communaux, aux plans d'affectation, à l'amélioration foncière, mais aucunement à un projet de construction. Il saisit l'occasion pour rappeler que les membres des commissions ne peuvent et ne doivent pas faire le travail de la Municipalité, et qu'une commission n'a pas de compétence légale pour adjuger un travail, demander une contre-offre à une autre entreprise ou discuter d'un prix convenu par la Municipalité. Les remarques ou suggestions seront accueillies avec intérêt et bienveillance par la Municipalité, pour autant que ce soit fait avec courtoisie.

Finalement, la Municipalité se détermine selon ce qui lui semble le plus judicieux, c'est elle qui élabore un projet et dicte le calendrier, à charge au Conseil d'accepter ou non la proposition.

Le 1<sup>er</sup> août sera fêté à Chavannes-des-Bois cette année, et à Tannay en 2020.

#### **G. van Gelder**

Le chantier de la RC1 se poursuit dans les délais et le budget. La fin des travaux est prévue pour fin 2020. À la suite des commentaires soulevés lors de la dernière séance, il a été décidé, d'entente avec les entreprises et les représentants du Canton, de mettre des ampoules Led de 3000 kelvins plutôt que 4000 k. Cette lumière est plus chaude mais un peu moins puissante. Les ampoules des giratoires seront aussi remplacées. Il est à noter que, vers 23 heures, l'intensité lumineuse sera baissée de 50%. Après d'intenses discussions, la Romande Energie a commencé les travaux de mise en souterrain de l'alimentation en électricité des propriétés du bord du lac qui, jusqu'ici passait par des câbles aériens. Il n'y a pas de charge pour la commune ni pour les riverains.

Concernant le débouché du chemin des Vallières, il y a eu au dernier Conseil Communal des interventions demandant que la priorité de droite au carrefour avec la route Duvillard soit remplacée par un « cédez le passage ». En re-discutant avec le Voyer en début d'année, celui-ci a finalement accepté cette demande. Cette modification a été mise à l'enquête et publiée dans la feuille des avis officiels. Les travaux de marquages ont commencé ce matin.

La Municipalité a mandaté un bureau d'ingénieurs pour faire des propositions d'aménagement du chemin des Vallières pour faciliter la dépose des enfants à l'école. L'idée serait d'élargir le chemin, qui ne mesure que 4 mètres de large, de prévoir des places de parc, une zone de dépose rapide pour les enfants et une zone de rebroussement au bout du chemin.

Une nouvelle norme fédérale oblige les CFF à rendre les gares accessibles aux personnes à mobilité réduite, ce qui aura un impact sur le chemin des Vallières. A Tannay, il faut rehausser le quai et créer des rampes d'accès. La Municipalité avait fait cette demande aux CFF en début de législature ! L'étude devra tenir compte de ces aménagements, d'autant plus qu'il y a une différence de timing avec les travaux du chemin des Vallières, s'ils sont acceptés par le Conseil communal lors d'une prochaine séance et qui pourraient démarrer l'année prochaine, et le calendrier des CFF, qui prévoit la mise aux normes de notre gare en 2025. Les travaux de mise en conformité des gares sont à 100% à la charge des CFF.

G. van Gelder montre des plans de la dernière version du port, après de multiples projets qui recherchaient la meilleure façon de protéger les bateaux à l'intérieur du port, tout en permettant aux navigateurs de rentrer dans le port en toute sécurité même par mauvais temps. La digue côté Lausanne ne comprendra pas de places d'amarrage pour éviter les embruns et pouvoir garder une digue basse. Il y aura des enrochements d'environ un mètre de hauteur au large pour offrir une meilleure protection. Côté Genève, il est prévu une promenade pour les non-navigateurs. Les pontons seront flottants. Le port est toujours limité à 125 places. Ce modèle doit encore subir une dernière validation pour la protection contre des vagues centennales et puis on pourra demander des estimations de coûts.

#### **6. Communication des délégués des différentes associations intercommunales**

M.-D. Guex a assisté le 21.05.2019 à une séance du Conseil intercommunal de l'ASCOT. Il y a eu des problèmes et des retards liés à CarPostal, mais tout est rentré dans l'ordre. Toutefois, le Codir a perdu beaucoup d'énergie et de temps. Il a aussi été question des différents modes de chauffage possibles pour les écoles Necker et Rojalets. Les comptes 2018 ont été acceptés.

M.-N. Favarger Schmidt a assisté le 23.05.2019 au Conseil intercommunal de l'AJET. Une Commission ad hoc a uniformisé et homogénéisé les règlements de tous les organismes de l'UAPE, clarification favorisant ainsi une lecture plus aisée par tous les destinataires. Ces règlements ont tous été approuvés par le Conseil intercommunal. Les comptes ont été validés et leur excellente tenue relevée. Il est à noter que la subvention payée par le canton pour l'accueil en milieu familial (AMF) est proportionnellement peu élevée par rapport au soutien apporté pour les autres structures UAPE. Les comptes sont un peu plus élevés que l'année précédente, car un 3ème centre de vacances et deux nouvelles crèches ont été ouverts. En 2018, le coût moyen par habitant est de CHF 215,23 contre CHF 173.69 en 2017 ".

A. Weil rapporte que la « Région de Nyon » a fait un gros effort de marketing. Il a assisté à une séance du Conseil intercommunal le 02.05.2019 avec la présentation d'un certain nombre de brochures. Un contrat de prestation pour le développement du tourisme a été signé par toutes les communes. Nyon est la seule région du canton de Vaud avec une véritable structure ; elle est en avance sur ce qui se fait dans le canton. Le canton de Vaud se décharge sur les régions d'un certain nombre de décisions. La sortie de Prangins

de l'association n'a pas bien passé. Région de Nyon publie une brochure rédigée par P.-A. Schmidt, Syndic de Mies, pour démêler le vrai du faux.

Chiffres-clés : 100'000 habitants et 44'000 emplois ; nous ne sommes pas des communes-dortoirs.

Préavis adoptés :

Usine à gaz Nyon, aménagement Centre culturel et bureaux, participation de CHF 578'000 sur 12 millions.

Maison des vins à Mont-sur-Rolle, participation de CHF 656'000 sur 8 millions.

Perroy pistes cyclables et aménagements routiers CHF 204'000. A. Weil a voté non, estimant qu'un tel projet n'était pas d'un intérêt commun.

La création d'une commission de gestion a été demandée.

C. Chatton a assisté à une séance du SITSE. Les comptes 2018 ont été approuvés. Bonne nouvelle, les 3 buts, STEP, eau potable et réseau des collecteurs affichent un résultat positif. Pas d'augmentation prévue en l'état.

**7. Nomination d'une Commission ad hoc chargée de prendre position sur le projet d'entente intercommunale pour le port du Torry**

Le vote a lieu à bulletin secret. Sont élus J.-M. Keller, F. Carollo et J.-L. Jacquinod.

**8. Election du Bureau :**

8.1 Election du Président

Claude Chatton, Vice-Président, demande si quelqu'un est intéressé par la présidence. Gilbert Caillet se représente et est élu par acclamation. Il remercie de la confiance témoignée depuis de nombreuses années.

8.2 Election du 1er Vice-Président

Claude Chatton est seul candidat. Il est élu par acclamation.

8.3 Election du 2e Vice-Président

Jean-Louis Jacquinod est seul candidat. Il est élu par acclamation.

8.4 Election de 2 scrutateurs

Françoise Gerig ne se représente pas. Sylvianne Dassio et Elfriede Egger sont candidates. Elles sont élues par acclamation.

8.5 Election de 2 scrutateurs-suppléants

Kristin Reynisdottir et Maria del Rosario Martinez Castro sont candidates. Elles sont élues par acclamation.

**9. Nomination de la Commission des finances**

Le vote a lieu à bulletin secret. Sont élus Arcadio Mir, Nicole Wermuth Keyaerts, Jean-Marc Keller, Marie-Noëlle Favarger Schmidt et Arnaud Weil.

**10. Nomination de la Commission de gestion**

Le bulletin secret n'est pas demandé. Sont élus par acclamation Hugo Studer, Marc Polydor, Jean-Louis Jacquinod, Eric Bolay et Pierre-Adrien Semoroz.

**11. Préavis N° 33 – Rapport de gestion de l'année 2018**

Le Syndic présente le préavis. Le rapport de la Commission de gestion est favorable.

A. Mir demande à quoi sert la Commission de salubrité. N. Finkelstein répond qu'elle est constituée d'un médecin, d'un représentant du Service Technique Intercommunal et de lui-même et qu'elle est appelée à se prononcer sur des bâtiments insalubres.

S. Dasio demande si les bacs posés le long de la route F.-L. Duvillard sont toujours réglementaires, la vitesse ayant passé à 50/kmh. G. van Gelder répond que les aménagements sont posés avec l'autorisation du voyer et que rien n'a changé.

**Le préavis no. 33 est accepté à l'unanimité.**

**12. Préavis N° 34 relatif aux comptes communaux 2018**

D. Rudaz présente le préavis et répond à quelques questions.

Après avoir passé les écritures relatives aux fonds de réserve, aux prélèvements et aux amortissements, les comptes se soldent par une perte de 1'575'014.32 CH par rapport à un bénéfice budgété de 23'763.00 CHF.

Le rapport de la Commission de gestion est favorable.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

**Le préavis no. 34 est accepté à l'unanimité.**

**13. Préavis N° 35 relatif à une demande de crédit de 1'680'120.00 CHF/TTC pour la construction d'une unité d'accueil pour la petite enfance (UAPE) sur la parcelle 126 (Présence de MM. Patrick Vallat et Pierre Wahlen)**

D. Rudaz présente le préavis. M. Vallat est absent. M. Wahlen présente son projet.

M.-N. Favarger Schmidt lit le rapport de la Commission des finances, qui laisse à chaque Conseiller/ère le choix du vote.

Résumé des questions et des réponses :

Le volume SIA est d'environ 1300m<sup>3</sup>

Les éducatrices ont été consultées ainsi que l'AJET qui a pu émettre ses souhaits et recommandations, l'idée étant que le futur bâtiment soit le plus fonctionnel possible pour ses futurs utilisateurs. Durant la construction, un groupe chargé de la suivre sera constitué par l'architecte, Mme Pulver Piccot et Mme Gras, directrice de l'AJET

Le bâtiment aura une bonne protection solaire.

Il y a deux possibilités pour le chauffage : se raccorder à l'école ou un chauffage autonome avec pompe à chaleur (air/eau) et panneaux photovoltaïques.

Le préavis est jugé très succinct par un certain nombre de conseillers et les coûts ne sont pas assez détaillés.

La commission n'a vu que le projet choisi par la Municipalité et trouve que les aménagements au chemin des Vallières auraient dû être prévus en même temps. Pourquoi ne construire qu'une UAPE de 36 places alors que la démographie est en augmentation.

L'emplacement du futur bâtiment n'a pas été remis en cause mais le problème de la sécurité (promenade sur le toit) a fortement inquiété différents conseillers.

N. Pulver Piccot relève que le projet a été soigneusement pensé et étudié et que l'emplacement, à proximité de l'école est judicieux notamment en raison des échanges entre l'UAPE et l'école. Le nombre de places de l'UAPE a été défini en fonction du nombre d'élève à l'école de Tannay. Celle-ci n'a que 4 classes et il n'est pas possible de l'agrandir. Par ailleurs, il n'y a pas une véritable demande, le principe étant plutôt de concentrer les élèves à Coppet. Pour l'année prochain, seules trois classes seront occupées à Tannay. Le chiffre de 36 places est ainsi adéquat.

La sécurité sera évidemment respectée en priorité.

G. van Gelder reparle du projet d'aménagement de la route des Vallières pour l'accès à l'école et à l'UAPE et informe que les travaux se feront en même temps que l'école. Il rappelle qu'un nouveau bâtiment ne peut pas être construit ailleurs dans le parc.

P. Wahlen rappelle que c'est le résultat d'un concours et qu'il y a encore beaucoup de travail jusqu'à la réalisation. Il a entendu les craintes et la sécurité sera mise au point.

D. Rudaz relève que ce projet de construction est prévu selon des normes en vigueur et qu'il est définitif. Il a été choisi pour sa beauté architecturale et parce qu'il ne dépare pas

l'école. Si le préavis est accepté, la construction pourra débuter. Les aménagements répondront aux normes très strictes du canton.

Elle relève également que les travaux seront attribués sur la base d'un prix forfaitaire. Il n'y a aucun risque de dépassement.

Le Syndic rappelle que ce bâtiment ne pourra être exploité qu'avec l'accord des autorités et qu'il sera exécuté selon le projet présenté.

Le vote a lieu à bulletin secret.

**Le préavis est accepté à la majorité par 19 oui, 15 non, 1 blanc et 1 nul.**

**14. Préavis N° 36 relatif à une demande de crédit de 197'000.00 CHF/TTC pour la rénovation de l'auberge communale Au Lion d'Or**

D. Rudaz présente de préavis. Le rapport de la Commission des finances est favorable.

M. Polydor confirme qu'il est utile de rénover le restaurant, mais estime que CHF 197'000 ne sont pas suffisants. Il suggère d'augmenter le préavis de CHF 150'000 pour rendre le restaurant attrayant avec l'aide d'un architecte d'intérieur.

H. Studer est d'accord avec cette demande.

M.R. Martinez Castro est d'accord avec ces propos et constate que l'auberge sera fermée le dimanche et le lundi. En pensant à l'avenir, il faut rendre l'auberge plus moderne et discuter des changements d'horaires.

Le Syndic informe que la Municipalité s'est inquiétée de la fermeture du dimanche. Les Frères Broccard ont constaté que leur expérience à Prangins montre qu'il y a peu de monde le dimanche. Ils ouvriront quatre dimanches par année et seraient prêts, sur demande, à ouvrir 1 ou 2 fois en supplément. La Municipalité signe un contrat, mais après ce sont les gérants qui décident. Ceux-ci sont de grande qualité et on ne peut pas leur imposer notre vision. Le préavis présenté ne peut pas être amendé, il peut être accepté ou refusé.

**Le préavis no. 36 est accepté à la majorité par 35 oui et 1 non.**

**15. Propositions individuelles et divers**

Le Président rappelle que Jean-Pierre Kaltenrieder nous a quittés le 22.02.2019. Il était membre du Conseil communal depuis 1981, mais était déjà membre du Conseil général auparavant. Jean-Pierre était un ami, toujours de bonne humeur, toujours de bon conseil !

M. Polydor s'est fait voler son badge à la déchetterie samedi passé vers 17h. Le badge a été bloqué par la commune. Il y avait deux camionnettes avec des plaques genevoises. Attention aux vols !

P.-A. Semoroz demande si la commune est inscrite à un concours du giratoire le plus laid ! Les autres ronds-points de la région sont plus originaux !

Le Syndic rappelle qu'il y a eu beaucoup de discussions et que le résultat était de planter de la végétation. Ça pose moins de problèmes ! Elle rappelle le parc du Château et Mme Duvillard qui aimait beaucoup la végétation méditerranéenne. Les arbres près de la buvette sont très beaux avec des fleurs.

K. Reynisdottir fait partie de la Commission du concept énergétique et demande à quoi elle sert. N. Finkelstein estime qu'on pourrait la dissoudre, mais espère toujours encore avoir le temps de faire quelque chose !

M. Jacquinod s'enquiert de la situation de la révision du Plan général d'affectation (PGA) et dit être un peu surpris que la Commission d'urbanisme n'ait pas été convoquée depuis un certain temps. N. Finkelstein répond que depuis la dernière séance de cette commission, où il a présenté la proposition du nouveau PGA, il y a eu deux séances avec

PV de la séance du 17.06.2019 du Conseil communal de Tannay

le service cantonal qui n'a demandé aucun changement. La Commission sera convoquée courant septembre au sujet du Plan partiel d'affectation de la zone lacustre.

M.-N. Favarger Schmidt remercie le Président d'avoir proposé d'aller à la Fête des vigneron. Elle suggère que, lors de la prochaine saison, on fasse une présentation des rôles du législatif et de l'exécutif. Le Président rappelle que la Fête des vigneron lui a été suggérée !

J.-M. Keller constate qu'il y a toujours des remorques de bateaux sur l'ancien parking. Il rappelle qu'auparavant on mettait les bateaux à l'eau et les remorques chez Sartorio. Celui-ci quittant son bâtiment, qu'advient-il des remorques ?

G. van Gelder informe que les remorques doivent disparaître du parking Benuyer au 15.06.2019. Les repreneurs du bâtiment Sartorio sont censés offrir les mêmes services.

O. Semoroz est repreneur de l'affaire Sartorio avec d'autres. La commune de Mies devrait mettre un endroit à disposition pour les remorques.

Le Président clôt la séance à 23h40 et invite l'assemblée au traditionnel verre de l'amitié.

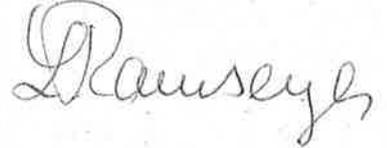
Le Président :



Gilbert Caillet



La Secrétaire :



Liselotte Ramseyer